



Initiatives et Changement
France

Legs, Donation et Assurance-vie



Ce que nous transmettons ne se limite pas à nos biens,
mais s'étend à la lumière que nous laissons dans le cœur
des autres

ÉDITO

D'ANTOINE JAULMES, PRÉSIDENT

Depuis plus de 70 ans, Initiatives et Changement France agit au service de la confiance, du dialogue et de la paix. Nous croyons profondément que chaque transformation personnelle peut devenir le point de départ d'un changement collectif.

À travers nos programmes, nos rencontres et nos formations, nous encourageons chacun à devenir un artisan de confiance, un bâtisseur de ponts entre personnes, générations et cultures.

Aujourd'hui, votre engagement peut se prolonger dans le temps. En transmettant une partie de vos biens à Initiatives et Changement France, vous contribuez à faire vivre cette vision : celle d'une humanité capable de se comprendre, de se respecter et de se réconcilier.

Votre geste est un signe de confiance et un acte d'espérance. Il donne à votre vie un prolongement concret pour les générations à venir.



Antoine Jaulmes

Président d'Initiatives et Changement France

QUI SOMME NOUS ?

Initiatives et Changement France est une association apolitique et aconfessionnelle, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Elle est associée à l'ONG internationale Initiatives of Change International, qui forme une communauté mondiale de personnes de cultures et d'horizons divers, engagées à transformer la société, en modifiant les motivations et les comportements humains, et en commençant par elles-mêmes.

NOS MISSIONS

- Promouvoir la confiance et le dialogue dans la société.
- Encourager une citoyenneté active et responsable.
- Favoriser la réconciliation et la paix.
- Soutenir la jeunesse dans son engagement citoyen.

NOTRE ACTION REPOSE SUR QUATRE GRANDS PÔLES

1. Éveil citoyen et éducation à la paix.
2. Interculturalité et promotion de la confiance.
3. Leadership éthique et formation.
4. Dialogue à l'international.

Présente dans plusieurs régions de France, l'association s'appuie sur un réseau de bénévoles, de formateurs et de partenaires qui partagent un même idéal : bâtir un monde fondé sur la confiance, la responsabilité et la solidarité.





Notre histoire et notre ancrage international

Le mouvement Initiatives et Changement trouve ses racines dans les années 1930. Il est né de l'intuition du pasteur luthérien Frank Buchman, convaincu que les grandes transformations sociales naissent de la transformation intérieure de chaque être humain.

Appelé d'abord Réarmement moral, le mouvement a rapidement rassemblé des femmes et des hommes de toutes convictions autour de quatre valeurs fondamentales : honnêteté, pureté d'intention, désintéressement et amour.

En 2001, le nom Initiatives et Changement (Initiatives of Change) est adopté pour affirmer la vocation du mouvement : inspirer et accompagner les changements personnels et collectifs à travers le monde.

Aujourd'hui, le réseau est présent dans plus de 40 pays. Il dispose d'un statut consultatif spécial auprès de l'ONU (ECOSOC) et d'un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.

En France, nous poursuivons cette mission en formant des acteurs du dialogue, de la paix et de la cohésion sociale.

Pourquoi transmettre à Initiatives et Changement France ?

Transmettre, c'est prolonger ce qui a du sens.

C'est choisir de soutenir une œuvre qui continue d'agir, de rassembler et de transformer.

En soutenant Initiatives et Changement France par une donation, un legs ou une assurance-vie, vous

- Participez à l'éducation à la paix et à la responsabilité,
- Soutenez les jeunes et les générations futures
- Favorisez le dialogue entre cultures et convictions différentes,
- Contribuez à construire une société plus confiante et fraternelle.

Votre geste devient un signe de foi dans la possibilité d'un monde meilleur.

Le legs : un héritage porteur d'espérance

Le legs est une disposition inscrite dans un testament par laquelle vous décidez de transmettre, après votre décès, tout ou partie de vos biens à une personne ou à une organisation reconnue d'utilité publique.

Vous pouvez léguer :

- un bien immobilier (appartement, maison, terrain),
- un bien mobilier (objets d'art, bijoux, mobilier),
- une somme d'argent, un compte-titres, ou des droits d'auteur.

Initiatives et Changement France, association reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des legs sans droits de succession.

Ainsi l'intégralité de ce que vous transmettez sert directement nos actions au service du dialogue et de la paix.

Les formes de legs

Selon vos souhaits :

- Le legs universel : l'ensemble de vos biens est légué à Initiatives et Changement France.

- Le legs à titre universel : une partie déterminée de votre patrimoine (par exemple, la moitié de vos biens ou vos biens immobiliers).
- Le legs particulier : un bien ou une somme d'argent spécifique.

Chaque legs, quel qu'il soit, exprime une confiance précieuse.

Nos équipes veillent à ce que vos volontés soient respectées scrupuleusement.

L'assurance-vie et la donation

L'assurance-vie, simple et souple, permet de désigner Initiatives et Changement France comme bénéficiaire partiel ou total de votre contrat.

C'est un moyen efficace de soutenir notre mission sans modifier votre testament.

La donation permet de transmettre un bien de votre vivant.

Elle peut être notariée et ouvrir droit à certains avantages fiscaux.

Dans tous les cas, nous vous recommandons d'en parler avec votre notaire, qui vous accompagnera dans la rédaction adaptée à votre situation.

Nos engagements envers vous

Nous savons que décider de soutenir une association par un don, un legs ou une assurance-vie est un acte important et profondément personnel. Chez Initiatives et Changement France, nous prenons cet engagement avec le plus grand sérieux.

Voici ce que nous vous garantissons :

- Suivi personnalisé avec un interlocuteur dédié : si vous le souhaitez, un membre de notre équipe vous accompagne à chaque étape. Vous pouvez poser vos questions, demander des précisions ou suivre l'évolution des projets financés par votre soutien.
- Confidentialité totale dans nos échanges : vos informations personnelles et vos choix restent strictement confidentiels. Seules les personnes autorisées en interne ont accès aux informations nécessaires pour assurer le suivi de votre contribution.
- Respect absolu de vos volontés : chaque legs, don ou désignation en assurance-vie est traité conformément à vos instructions. Nous veillons à ce que vos intentions soient appliquées exactement comme vous l'avez souhaité.

- Gestion rigoureuse et transparente des biens transmis : tous les fonds, biens ou donations sont utilisés uniquement pour financer nos projets et programmes au service du dialogue, de la paix et de la jeunesse. Nous fournissons régulièrement des rapports clairs sur l'utilisation des fonds et l'impact concret de votre générosité.

Notre engagement va au-delà de la simple administration des biens : nous voulons que chaque don, chaque legs, chaque contribution soit un prolongement vivant de vos valeurs, permettant à la confiance, à la réconciliation et à l'action citoyenne de se développer.

« Votre générosité n'est pas seulement un don, c'est un investissement dans un monde plus juste et plus solidaire. »

L'impact de votre générosité

Grâce aux dons, aux legs et aux assurances-vie, Initiatives et Changement France peut :

- accompagner les jeunes dans leurs projets citoyens,
- former au leadership éthique,
- favoriser la réconciliation et le dialogue dans les territoires,
- soutenir les initiatives locales pour une société plus juste et durable,
- contribuer à la paix ici et ailleurs.

Et votre don devient ainsi une semence de confiance.

Comment faire un legs, une donation ou une assurance-vie

1. Rédigez un testament

- olographe (rédigé, daté et signé de votre main), ou
- notarié (rédigé par un notaire pour plus de sécurité).

Exemple de formule : *“Je lègue à Initiatives et Changement France, association reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé à la Maison des Associations -Boite 51, 22 rue de la Saida -75015 Paris, l'ensemble (ou une partie) de mes biens.”*

2. Assurance-vie

Ajoutez dans la clause bénéficiaire : “Initiatives et Changement France.”

3. Donation

Consultez votre notaire pour formaliser votre souhait et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



“Transmettre, c’est offrir à la vie une continuité d’espérance.”

Votre générosité construit les fondations d’un avenir de paix, de confiance et de fraternité.
Merci pour votre engagement à nos côtés, aujourd’hui et demain.

Contact

7 bis rue des Acacias – 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 46 63 03 60

Email : info@ic-fr.org

Site : <https://fr.iofc.org>